

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT POI

Tiré à part d'Informations ouvrières n°775



n° 775
semaine du
du 21 au 27
septembre
2023

Défendre la démocratie

Stéphane Marati

Une nouvelle fois, un jeune adolescent de 15 ans a mis fin à ses jours, victime de harcèlement scolaire.

Evidemment, le ministre de l'Éducation nationale M. Attal verse des larmes de crocodile sans dire un mot du déficit patent et organisé de médecins scolaires, infirmiers, psychologues et assistants de service social.

Image de la décomposition ordinaire organisée par ce gouvernement, l'association de lutte contre le harcèlement scolaire « Hugo ! » annonce qu'elle doit cesser son activité faute de moyens et d'aide de l'État. Elle avait épaulé 200 000 jeunes et familles depuis six ans.

Les outrances ne sont pas du côté de Mélenchon. Elles sont du côté d'un pouvoir essoré, isolé, blessé mais qui poursuit sa politique.

Contraint d'ouvrir la coupe du monde de rugby sous les sifflets et les huées des spectateurs du Stade de France, Macron en rajoute.

En déplacement à Semur-en-Auxois, le 15 septembre, Macron fait interdire la circulation piétonne dans le centre-ville de 8 heures à 17 heures.

Agacé par la perte de son influence en Afrique, Macron décide de mesures de rétorsions à peine croyables à l'encontre des populations du Niger, du Burkina Faso et du Mali.

Les provocations deviennent quotidiennes, quasi banales. Progressivement, un État d'exception s'installe où la barbarie ordinaire, la répression, les interdictions de manifester et la dissolution d'associations devraient devenir la norme.

Les syndicalistes eux-mêmes, dont l'existence est inséparable de la démocratie, doivent aujourd'hui rendre des comptes à l'appareil militaire et à l'État.

Au train où vont les choses, les syndicalistes pourront-ils

continuer longtemps à faire ce pour quoi ils sont faits, si les atteintes répétées et systématiques aux libertés démocratiques et syndicales continuent à ce rythme ?

La place de tous les démocrates véritables et de tous les syndicalistes est au coude-à-coude, dans la rue, le 23 septembre, pour la défense de la démocratie, contre les violences d'État. A l'évidence et comme d'habitude dans ces moments, certains s'y opposent de toutes leurs forces, frontalement ou à bas bruit, au compte, quoi qu'ils en disent, des institutions et du pouvoir. Cela ne nous surprend pas. Pour notre part, nous serons à notre place, avec notre classe, dans la rue le 23 septembre. ■

CASSE DES RETRAITES, CHAOS À L'ÉCOLE, ASPHYXIE DES HÔPITAUX, EXPLOSION DES PRIX ET DES LOYERS... MACRON CONTINUE



Apartheid à la française

Les étudiants du Niger, du Burkina Faso et du Mali qui veulent venir étudier en France ne le pourront pas car le gouvernement français a décidé de refuser les visas aux étudiants de ces trois pays. Les théâtres nationaux français sont interdits de programmation des artistes nigériens, burkinabais, maliens. Tout ce qui avait été programmé doit être annulé.

Une circulaire précise : « Tous les projets de coopération qui sont menés par vos établissements et vos services avec des institutions ou des ressortissants de ces trois pays doivent être suspendus sans délai. » La circulaire indique : « Les soutiens financiers peuvent également être suspendus y compris vis-à-vis des structures françaises via des associations. »

L. G. ■

En bref

Un collégien menotté en pleine classe

Mardi 19 septembre, des policiers entrent dans une classe d'un collège d'Alfortville (94), en plein cours. Ils saisissent un élève suspecté de harcèlement et le menottent devant tous ses camarades et son professeur, tous choqués. Où va-t-on ? Le ministre Attal s'en félicite, déclarant qu'il « ne peut y avoir d'autorité sans sérénité ». Sérénité ?

Au même moment, il manque, dans la moitié des établissements du pays, des professeurs, et de même que des milliers de postes d'assistants sociaux, de psychologues, d'infirmières, de médecins scolaires. Des associations de lutte contre le harcèlement ont vu leur financement coupé. Mais ça, ce n'est pas le problème du ministre... Hypocrite ! Que cherche le gouvernement ?

Encore une journaliste placée en garde à vue par les services secrets

Toutes les libertés sont attaquées par le gouvernement Macron. Le 19 septembre, une journaliste d'investigation de Disclose a vu son domicile perquisitionné par les services secrets (DGSI). Elle a ensuite été gardée à vue pendant 40 heures. Toutes ses communications ont été espionnées pendant des mois. Son « crime » : avoir enquêté sur la transmission de renseignements militaires par l'État français au régime dictatorial du maréchal Sissi en Égypte. Total soutien à cette journaliste!

> Lire au verso

« À propos du 13 octobre et de la "conférence sociale" »

À propos du 13 octobre et de la « conférence sociale »

A l'issue de la réunion du mercredi 30 août, où il avait convoqué les responsables de tous les partis politiques à Saint-Denis, Emmanuel Macron avait annoncé, puis confirmé dans un courrier du 7 septembre, « la tenue courant octobre d'une conférence sociale sur la question des branches où la rémunération est inférieure au salaire minimum et sur l'évolution des salaires et des revenus ».

Pierre Paletot

La presse avait noté les contours flous de cette initiative aussi bien sur le fond que sur la forme. Aucune communication du gouvernement n'a, à ce jour, précisé les contours de ladite conférence. Pourtant plusieurs déclarations commencent à préciser les enjeux de cette initiative politique.

Pour Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT, « c'est déjà ça ! » et elle précise souhaiter que le partage de la valeur soit au menu de la conférence sociale (Franceinfo, le 18 septembre).

Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, a donné son point de vue lors de la fête de l'Humanité le 16 septembre : « Ils n'en voulaient pas du tout de cette conférence sociale (...), mais l'intersyndicale est unie sur les

points essentiels et cela donne un cap pour le 13 octobre et la question des salaires (...). Cette euromanifestation du 13 octobre va mettre la conférence sociale sous pression... ». Ce que confirme le communiqué de l'intersyndicale du 18 septembre. Mais de quoi s'agit-il ? Tous les militants syndicalistes savent d'expérience que toutes ces initiatives, ces « euromanifestations », sous la houlette de la Confédération européenne des syndicats (CES), n'ont jamais permis de mobiliser et encore moins d'arracher la moindre revendication.

RIDEAU DE FUMÉE

Tous les syndicalistes savent aussi que la conférence sociale sur les salaires est un rideau de fumée. Comment croire à la sincérité du gouvernement de vouloir relever les grilles conventionnelles en dessous du Smic alors que c'est lui qui a décidé, sans aucune véritable négociation, que la grille des fonctionnaires qui concerne 6 millions de salariés aurait ses 7 premiers échelons en dessous du Smic ? Ils savent enfin que la décision d'augmenter le Smic et la valeur du point d'indice des fonctionnaires au moins au niveau de l'inflation déboucherait sans délai sur l'exigence dans chaque branche d'ouverture immédiate de négociations pour revoir les minima et les

grilles de rémunérations. Cela s'appelle la pratique contractuelle.

Dès lors, de quoi s'agit-il ? D'unité syndicale sur les revendications des salariés ? Ou d'unicité du « syndicalisme rassemblé » pour cautionner une « bonne conférence sociale » qui n'aurait comme résultat que de lier les mains des organisations syndicales à une politique des revenus décidée par le gouvernement et opposée en tout point à la satisfaction des revendications urgentes des salariés, du secteur public comme du secteur privé, étranglés par les conséquences de l'inflation dont profitent les capitalistes pour augmenter scandaleusement leurs marges et leurs profits ?

En dernière analyse, ce sont les salariés qui discuteront et décideront dans leurs instances et assemblées générales. Avec une seule préoccupation : comment gagner sur les revendications ? Et chacun fera ce qu'il voudra.

Reste une question : ce bel engouement pour le 13 octobre n'a pas eu d'équivalent pour la marche et les rassemblements du 23 septembre sur la répression et les remises en cause des libertés syndicales et démocratiques sans lesquelles, si Macron continue, il n'y aurait plus ni bonnes ni mauvaises manifestations.

Je m'abonne à INFORMATIONS OUVRIÈRES



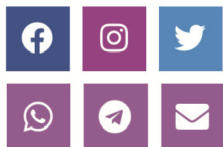
Sur www.infos-ouvrieres.fr/abonnements

De nombreuses formules au choix :

100 % numérique

ou

numérique + journal papier



ou en renvoyant ce formulaire qui ne donne droit qu'au journal papier

- Par prélèvement mensuel : 7 euros
 11 euros pour les plis clos
 Par prélèvement mensuel avec soutien : euros

(Les prélèvements ont lieu en fin de mois. Dater et signer l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postale. Vous pourrez suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.)

- 12 n^{os} : 20 euros 6 mois (25 n^{os}) : 35 euros
 1 an (51 n^{os}) : 70 euros 1 an, pli clos : 125 euros
 10 n^{os} : 10 euros pour tout premier abonnement

Remplir lisiblement et en lettres CAPITALES

Comité :

Département

NOM, Prénom

N° : Rue, bd, av., etc. :

Nom de la voie :

Code postal :

Ville :

Bulletin à renvoyer à :

Informations ouvrières, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'Informations ouvrières.

Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Informations ouvrières à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Informations ouvrières.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date :

Signature (obligatoire) :

.....

IMPORTANT : n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postale, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro ICS : FR69ZZ442543

Cadre réservé à l'administration du journal

.....